Retraites : 884 milliards de déficit oubliés

SIPA PRESS

L'Institut économique Molinari a calculé le montant des déficits des retraites ignorés depuis le premier rapport en 2002 du Conseil d'orientation des retraites, présidé par Pierre-Louis Bras. La facture approche, selon l'étude dévoilée en exclusivité par l'Opinion, des 900 milliards d'euros.

L'Institut Molinari a calculé le montant des déficits de retraite ignoré par le Conseil d'orientation des retraites depuis son premier rapport en 2002. La facture approche les 900 milliards d'euros

Retraites : ces 884 milliards de déficits oubliés par le COR

Omission

Alors que le Conseil d'orientation des retraites publie son rapport 2023, **une étude tente de faire la lumière sur le déficit des retraites comblé par des subventions de l'Etat ou des surcotisations.**

Marc Vignaud

LE CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES (COR) sous estime-t-il massivement les déficits du système de retraite français ? Dans le sillage d'un article retentissant publié par Jean-Pascal Beaufret dans la revue Commentaire, l'Institut économique Molinari apporte de l'eau au moulin à cette accusation dans une étude que nous dévoilons en exclusivité. Ce think-tank d'inspiration libérale estime que l'institution minore le trou entre les recettes du système de retraite et ses dépenses. Comment ? En ignorant, notamment, les subventions que l'Etat verse chaque année pour équilibrer le régime de retraite de ses propres fonctionnaires.

L'Institut économique Molinari a surtout calculé le montant de déficit accumulé depuis des années si la puissance publique s'était contentée de cotiser à la hauteur du secteur privé. « De 2002 à 2022, le COR a occulté 94 % du déficit des retraites ou 884 milliards d'euros », affirme-t-il. Ce qui signifierait que le déficit moyen des retraites réel sur la période

serait, en réalité, seize fois plus élevé que ce qui est souligné dans les rapports du COR ! Il atteindrait 2,13 % du PIB en moyenne par an depuis 2002 contre un chiffre officiel de seulement 0,14 %.

Pas conforme. Pour avoir une idée de l'ampleur de ces chiffres, l'Institut Molinari les a comparés à plusieurs variables. Selon le think tank, le vrai déficit des retraites représenterait en moyenne 16 % des dépenses de retraites chaque année et près de la moitié du déficit de l'ensemble des administrations publiques entre 2002 et 2021 ! « La pratique du COR conduisant à occulter des déficits n'est pas conforme aux usages comptables : le fait que l'Etat prenne en charge des déficits liés aux retraites ne veut pas dire qu'ils n'existent pas », attaque l'Institut.

Comment est-il parvenu à un tel constat ? En retraçant, grâce aux données officielles, les subventions d'équilibres réglées par l'Etat au régime de ses fonctionnaires. Depuis 2022, elles ont atteint 633 milliards d'euros (ou 1,4 % du PIB par an). « Les deux tiers des retraites des fonctionnaires d'Etat ont été financées par une subvention que le COR n'a pas prise en compte dans son calcul du déficit des retraites », considère l'Institut.

Outre les subventions d'équilibre pour ramener à zéro le déficit du régime des fonctionnaires d'Etat, l'Institut Molinari ajoute à son chiffrage celles dont bénéficient les fonctionnaires des collectivités locales et des hôpitaux publics. Car si leur caisse de retraites, la CNRACL, peut enregistrer des déficits, contrairement à ce qui ce passe pour l'Etat, les cotisations restent supérieures à ce qu'elles sont dans le secteur privé (38 % contre 27 % en moyenne sur 20 ans, selon Molinari). Le think-tank ajoute enfin 144 milliards d'euros de subventions versées au profit des régimes spéciaux (SNCF, RATP) et des ouvriers de l'Etat depuis 2002. Ce qui représente en moyenne 0,3 % du PIB par an.

Polémique. Aussi impressionnants soient-ils, certains répliqueront que ces montants sont surestimés. Car les cotisations des fonctionnaires ne sont calculées que sur une partie de leur rémunération. Pour certains, le niveau de prime est important. Or, ces primes ne génèrent pas de cotisations. De même, celui-ci est accusé d'avoir gelé pendant des années le point d'indice des fonctionnaires, qui commande l'évolution de leur traitement, ce qui minore l'assiette des cotisations. « Si on intégrait les primes des fonctionnaires dans l'assiette des cotisations, cela modifierait très peu notre constat, réplique Nicolas Marques, le directeur général de l'Institut Molinari et auteur de l'étude. Le taux de surcotisation de l'Etat apparaîtrait plus faible, mais s'appliquerait sur une assiette plus importante. Les omissions du COR atteindraient encore plus de 750 milliards depuis 2002. »

Certains objecteront aussi qu'une partie des déficits qui seraient apparus en l'absence des subventions de l'Etat se justifie par le déséquilibre démographique propre au régime des fonctionnaires. Dans l'Etat, le ratio est de 0,87 cotisant pour chaque retraité. C'est beaucoup moins que dans le privé. « Considérer que le taux de cotisation du privé doit être appliqué aux fonctionnaires de l'Etat est une convention qui suggère que le taux de cotisation implicite de l'Etat est illégitime et renvoie à des avantages particuliers dont bénéficieraient les fonctionnaires de l'Etat », balayait le COR lui-même dans son rapport de 2022, pour mieux réfuter la logique qui a présidé aux calculs de Molinari. « L'essentiel de ce déficit du régime des fonctionnaires est lié à la démographie, et non pas parce que les pensions des fonctionnaires sont particulièrement généreuses, approuve Nicolas Marques. Mais, selon lui, « cela milite d'autant plus pour l'intégrer au calcul du COR ! »

Dans un régime universel de retraites, le déséquilibre démographique marqué des fonctionnaires serait assumé par l'ensemble de la population puisque les comptes de retraites seraient mutualisés. Tous les Français seraient mis à contribution pour assumer le poids des déficits qu'ils génèrent. « Au sein du régime de retraite complémentaire du privé, souligne François Ecalle, un spécialiste des finances publiques, la branche informatique paye pour la branche de la sidérurgie, et tout le monde trouve cela normal. »

@mvignaud

Déficits des retraites occultés par le COR de 2002 à 2022

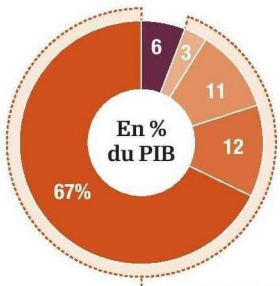

- Déficits pris en compte par le COR
- Déficits des ouvriers d'Etat
- Déficits des collectivités locales et hôpitaux
- Déficits des régimes spéciaux (SNCF, RATP ...)
- Déficits des fonctionnaires d'Etat

De 2002 à 2022, le Conseil d'orientation des retraites (COR) a occulté **94%** des déficits des retraites représentant **884 milliards d'euros**

SOURCE : INSTITUT ÉCONOMIQUE MOLINARI, RETRAITES, MÉCOMPTES ET DÉFICITS PUBLICS